

**ÉDITEUR**

Aten - 2 place Viala - 34060 Montpellier CEDEX 2
Tél. : 04 67 04 30 30

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Xavier Gayte

COMITÉ ÉDITORIAL**TOUR D'HORIZON**

Vu ailleurs Christian Perennou, Catherine Cibien, Thierry Lefebvre

FORUM PROFESSIONNEL

Pédagogie, Animation Sandrine Chalvet, Caroline Joigneau-Guesnon

Droit, Police de la nature Louis-Gérard d'Escrienne, Nicolas Manthe, Odile Cruz, Véronique Vinot

Études, Recherche John Thompson, Gilles Landrieu

Management, Métiers Thibaut Rodriguez

Méthodes, Techniques Véronique Vinot,

Bénédicte Lefèvre, Christian Ringot

TERRITOIRES EN PROJET

Accueil, Fréquentation Lydiane Estève, Luc Brun, Philippe Sauvage

Aménagement, Gouvernance Arnaud Callec, Philippe Sauvage, Thierry Mougey

Gestion patrimoniale Dominique Aribert, Anne Douard, François Salmon, Julien Touroult

RÉDACTION

Rédactrice en chef Marie-Mélaine Berthelot

Maquette Agence PatteBlanche
33 rue des deux ponts 34000 Montpellier
aude@patte-blanche.com
04 99 74 08 83
www.patte-blanche.com

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Aten SupAgro, 2 place Viala
34060 Montpellier CEDEX 2
04 67 04 30 30

IMPRESSION

Imprimerie Clément
ZAC du Pouchonnet Avèze
30120 Le Vigan
04 99 52 52 32

Tarifs des abonnements :
voir bulletin encarté dans ce numéro
ISSN n° 1637-9896

Commission paritaire 0520 G 83179

Les propos tenus dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les titres et chapeaux sont de la rédaction.

**En couverture**

© Biegun Wschodni



L'édito

Par **Barbara Pompili**,
secrétaire d'État chargée de la biodiversité

Concrétiser l'Agence

La création de de l'Agence française pour la biodiversité, l'AFB, sera une des concrétisations majeures et tangibles du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

La mission que m'a confiée Ségolène Royal est de parvenir à une adoption définitive du projet de loi au plus vite. L'année 2016 est donc celle de l'aboutissement, avec pour perspective une entrée en service de l'AFB dès 2017.

Pour garantir le succès de la future Agence, le gouvernement a adopté une méthode : préfigurer, pour mieux concrétiser. Le rôle du secrétariat d'État à la biodiversité est aujourd'hui d'accompagner et de faciliter une nouvelle phase, celle de l'installation de l'Agence, en veillant à répondre aux doutes, aux interrogations et aux impatiences, qui sont toujours légitimes en périodes de changement.

La création de l'Agence doit être une opportunité pour ses futurs agents et un atout pour la sauvegarde de la biodiversité en France. Ce nouvel outil pour les pouvoirs publics et les acteurs de la biodiversité permettra des avancées fondamentales.

Tout d'abord, face aux engagements internationaux et communautaires de la France, il nous faut veiller à renforcer la cohérence, la lisibilité et la visibilité de nos actions : ce sera un des rôles de l'AFB. Au-delà d'un appui technique et financier, le travail remarquable réalisé sur chaque espace naturel s'inscrira dans une histoire collective mieux orchestrée.

À ce sujet, la coordination et la valorisation des programmes d'acquisition de connaissance et de suivi joueront un rôle clé. Par ailleurs, en parallèle des missions régaliennes dont la continuité sera bien entendu assurée, la création des piliers partenariaux en région a d'ores et déjà amorcé une dynamique de fédération et d'émulation à l'échelon territorial, qui ne pourra qu'être bénéfique à l'action quotidienne des gestionnaires. Plusieurs régions se sont déjà mobilisées dans cette perspective, notamment dans les outre-mer, et je ne doute pas que nous saurons collectivement tirer parti des expériences les plus réussies.

L'occasion m'est ici donnée de saluer la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés en faveur de ce projet, en particulier tous ceux s'impliquant aux côtés de l'Aten pour maintenir et renforcer au sein de l'AFB la mission essentielle de formation des gestionnaires.